

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-332

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté,

VU la demande formulée par l'entreprise **TURGIS COUVERTURE** (Thue et Mue) sollicitant l'autorisation de régler temporairement le stationnement rue Saint-Malo à l'occasion de travaux de rénovation de couverture au numéro 49

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **le lundi 13 avril 2026 au lundi 11 mai 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit **du lundi 13 avril 2026 au lundi 11 mai 2026** :

- *Rue Saint-Malo au droit du n°49 (sur 2 places de stationnement)*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise **TURGIS COUVERTURE**.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le huit avril deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté

